

Politique de stationnement - Proposition de création de tarifs

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : La demande d'abonnement dans les parkings reste forte.

Or, lors des périodes de vacances scolaires, la fréquentation des différents parkings est moins importante.

C'est pourquoi il est proposé la création de tarifs valables uniquement pendant les vacances scolaires pour des durées de 1 à 3 semaines, identiques aux forfaits actuellement appliqués lors des manifestations.

Ces forfaits applicables lors des périodes de vacances scolaires, à l'exclusion de toute autre formule d'abonnement pourraient être fixés comme suit :

	Mairie Marché Beaux-Arts / Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars Isenbart
Forfait une semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait deux semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait trois semaines	36,00 €	30,00 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouveaux tarifs qui seraient applicables dès juillet 2006.

«M. Michel JOSSE : Je voudrais demander à Jean-Claude ROY quand je pourrai utiliser ma carte de stationnement dans les parkings Beaux-Arts, Mairie et Cusenier parce que l'année dernière il devait faire une étude. Avec Parkéon, je pense que ça doit être possible.

M. LE MAIRE : Il va te dire que nous allons bientôt être la première ville de France, tu entends bien, la première ville de France à payer les parcmètres avec sa carte de crédit. A partir de quand Jean-Claude ?

M. Jean-Claude ROY : Dès cet été».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.